



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, tenue le douzième jour de décembre deux mille onze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents : M. Allen Cormier, préfet
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont absents : M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui

Sont également présents :
M^{me} Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière
M^{me} Charlotte Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
M^{me} Mélanie Lévesque, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 38 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M^{me} Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO 7329-12-2011 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 7330-12-2011 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2011 avec ajournement

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2011 a été courriellé à chacun des maires le 7 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2011 du Conseil des maires de la MRC de La Haute-

Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune discussion.

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES

RÉSOLUTION NUMÉRO 7331-12-2011 TNO

Approbation liste des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 81 695,20 \$

Comptes payés, pour un total général de 147 493,13 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la rencontre de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7332-12-2011 TNO

Demande à Hydro-Québec pour la modification de la fiche d'initiative du programme de mise en valeur intégrée

CONSIDÉRANT QUE la MRC a bénéficié du programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réalisation du projet *Amélioration des infrastructures de loisirs sur le TNO (Cap-Seize)*, il reste un solde non utilisé de 21 802,04\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires souhaite utiliser ce solde pour la réalisation d'un nouveau projet;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce nouveau projet, le conseil désire procéder à l'achat d'équipement permettant d'améliorer les outils de formation du personnel soignant au CSSS de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. mandate le préfet pour contacter la Fondation santé - CSSS de La Haute-Gaspésie afin de déterminer l'équipement à se procurer;
2. affecte la somme de 21 802,04\$ à l'achat de cet équipement;
3. demande à Hydro-Québec d'approuver le projet avant sa réalisation;
4. indique que l'équipement demeure la propriété de la MRC et qu'une entente de prêt à long terme sera conclue avec la Fondation santé - CSSS de La Haute-Gaspésie ou le CSSS de La Haute-Gaspésie;

5. désigne le préfet comme signataire de tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7333-12-2011 TNO

Réduction du temps de travail du responsable des opérations terrain

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable des opérations terrain aura dorénavant un horaire de quatre (4) jours par semaine en 2012 au sein de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE réduise à 1,5 jour par semaine, au lieu de 2 jours, le temps de travail du responsable des opérations terrain, et ce, à partir de janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7334-12-2011 TNO

Offre d'Hydro-Québec pour les travaux d'empierrement requis en raison des dommages causés lors des travaux de déneigement effectués par Hydro-Québec

CONSIDÉRANT les longues négociations entreprises avec Hydro-Québec depuis juin 2011 au sujet des travaux d'empierrement;

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 décembre 2011, Hydro-Québec a déposé, une offre finale de 30 290.88 \$, au conseil des maires comme règlement pour la réalisation des travaux d'empierrement requis sur la route Saint-Joseph-des-Monts en raison des dommages causés lors des travaux de déneigement effectués par Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte l'offre finale d'Hydro-Québec, telle que déposée, comme règlement pour les travaux d'empierrement requis sur la route Saint-Joseph-des-Monts en raison des dommages causés lors des travaux de déneigement effectués par Hydro-Québec;
2. autorise le préfet, M. Allen Cormier et la directrice-générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Renée Deschênes, à signer la quittance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7335-12-2011 TNO

Désignation de la directrice générale et secrétaire-trésorière comme signataire et personne représentant la MRC auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

CONSIDÉRANT QUE suite au départ pour la retraite de M. Michel Thibault et à la nomination de M^{me} Renée Deschênes comme directrice générale et secrétaire-trésorière, il y a lieu de la désigner à titre de responsable auprès du ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs (MDDEP);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. désigne M^{me} Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme représentante de la MRC auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

2. autorise M^{me} Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Gaspésie, tous les documents requis auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7336-12-2011 TNO

Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'exécution des travaux de la route Saint-Joseph-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE les Territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie sont responsables des routes situées sur ses territoires;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit effectuer de l'empierrement sur une partie de la route Saint-Joseph-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE les TNO de la MRC doivent demander une autorisation pour l'exécution de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. demande un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'exécution des travaux de la route Saint-Joseph-des-Monts;
2. autorise à faire faire les travaux de réparation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7337-12-2011 TNO

Demande d'appui : Développement d'un projet éolien sur les territoires de la MRC de La Haute-Gaspésie et de la MRC de La Côte-de-Gaspé

CONSIDÉRANT QUE Développement EDF EN Canada inc. («DEEC») étudie la possibilité de développer, construire et opérer un parc éolien sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Haute-Gaspésie (la «MRC»);

CONSIDÉRANT QUE EEN CA Clermont s.e.c., une personne affiliée à DEEC, est signataire d'un contrat d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec Distribution en date du 27 juin 2008 relativement au projet éolien Clermont, représentant une puissance maximale installée de 74 MW et située sur le territoire de la Municipalité régionale de comté Charlevoix-Est (le «Projet éolien Clermont»);

CONSIDÉRANT QUE le Projet éolien Clermont, tel qu'envisagé, ne peut être réalisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE DEEC a entamé des discussions avec la MRC, la MRC La Côte de Gaspé et la municipalité de Murdochville pour valider la possibilité d'implanter un projet de parc éolien développé par DEEC (ou une personne affiliée à DEEC) sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie et/ou de la MRC de La Côte-de-Gaspé, notamment par le biais de la relocalisation du Projet éolien Clermont;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec l'implantation d'un tel projet de parc éolien sur le territoire de la MRC, DEEC a soumis aux membres du Conseil un projet de convention d'implantation régissant entre autres :

- les contributions volontaires à être versées à la MRC, le cas échéant et selon le nombre de MW implanté sur son territoire;
- l'entretien du réseau routier situé sur le territoire de la MRC utilisé pendant les travaux;

- la mise en place d'un comité de liaison formé de représentants du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est en faveur de l'implantation d'un projet éolien dans les limites de son territoire, notamment par le biais de la relocalisation du Projet éolien Clermont;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse cartographique, il semble que le projet éolien tel que présenté, en novembre 2011, ne contrevient pas au Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie (RCI 2004-204) et à ses modifications subséquentes;

CONSIDÉRANT QU'une demande par écrit doit être déposée par DEEC (ou une personne affiliée à DEEC) auprès de la MRC (TNO) afin de vérifier la conformité du projet à la réglementation applicable à la MRC, et procéder à l'obtention des différents permis et certificats requis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire entreprendre des discussions pour établir les contributions volontaires à être versées à la MRC et appuie le projet d'implantation des éoliennes conditionnellement au respect de la réglementation existante au moment de la demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

1. appuie le projet de développement par DEEC (ou une personne affiliée par DEEC) d'un projet éolien sur son territoire;
2. signifie son accord de principe à l'égard du projet de relocalisation du Projet éolien Clermont d'une capacité installée maximale de 74 MW, en totalité ou en partie, dans les limites de son territoire, tel que proposé par DEEC;
3. s'engage à évaluer toute demande de permis ou de certificats requis par la réglementation existante à l'égard du projet;
4. vise à s'entendre avec DEEC sur une convention d'implantation contenant des termes et conditions semblables à ceux contenus au projet de convention d'implantation soumis par DEEC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7338-12-2011 TNO

Transferts de postes budgétaires

CONSIDÉRANT QUE les TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie doivent faire des transferts de postes budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise les transferts de postes budgétaires suivants :

1. un montant de 9 620,00\$ des postes budgétaires suivants :
 - 6 360,00\$ du poste budgétaire 2320520 *Entr. et réparation voirie*
 - 460,00\$ du poste budgétaire 2450519 *Location terrain contenants*
 - 2 800,00\$ du poste budgétaire 2610143 *Inspecteur*

aux postes budgétaires suivants :

- 370,00\$ au poste budgétaire 2110130 *Rémunération élus*
- 760,00\$ au poste budgétaire 2110311 *Frais déplacement élus*
- 20,00\$ au poste budgétaire 2110349 *Frais de représentation*
- 85,00\$ au poste budgétaire 2130340 *Publicité et information*
- 350,00\$ au poste budgétaire 2130413 *Vérification - comptabilité*
- 25,00\$ au poste budgétaire 2130420 *Assurances*

- 4 410,00\$ au poste budgétaire 2150417 *Évaluation - MRC*
- 870,00\$ au poste budgétaire 2230499 *Sécurité civile*
- 550,00\$ au poste budgétaire 2290419 *Hon. professionnels – Sécurité publique Autres*
- 1250,00\$ au poste budgétaire 2320418 *Honoraires professionnels*
- 930,00 \$ au poste budgétaire 2700520 *Entretien centre communautaire*

2. un montant de 170 449,84\$ pris à même le surplus et transféré aux postes budgétaires suivants :

- 1 519,50\$ au poste budgétaire 2703418 *Honoraires professionnels*
- 150 625,05\$ au poste budgétaire 2703491 *Contrats*
- 18 305,29\$ au poste budgétaire 2703629 *Matériaux*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7339-12-2011 TNO

Soumission retenue – Services comptables et vérification pour les TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie pour les années 2011, 2012 et 2013

CONSIDÉRANT les trois (3) soumissions déposées pour effectuer la vérification et les travaux spéciaux pour les TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie pour les années 2011, 2012 et 2013, soit :

- Samson Bélair Deloitte & Touche, au coût de 11 935,00 \$, plus les taxes, pour les trois (3) ans
- Alphonse Bernard, au coût de 7 725,00 \$, plus les taxes, pour les trois (3) ans
- Raymond Chabot Grant Thornton, au coût de 10 800,00 \$, plus les taxes, pour les trois (3) ans

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne la soumission de Alphonse Bernard, au coût de 7 725,00 \$, plus les taxes, pour les trois (3) ans, pour effectuer la vérification et les travaux spéciaux pour les TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie pour les années 2011, 2012 et 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Claudette Robinson, il est résolu de lever la séance à 19 h 47.

Allen Cormier,
Préfet

Renée Deschênes,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».